



MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST RAPPORT DU MAIRE Des faits saillants du rapport financier 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipale le 3 juin 2024, je fais rapport aux citoyens de Stanbridge East des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ÉTATS FINANCIERS 2023 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR:

Exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

Revenus 1 874 693\$

Charges 1 415 459\$

Moins : revenus d'investissement (258 976\$)

Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales 200 258\$

Éléments de conciliation à des fins fiscales;

- Amortissement des immobilisations	270 902\$
- Remboursement dette à long terme	(34 392\$)
- Activités d'investissement	(58 060\$)

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 378 708\$

Excédent de fonctionnement non affecté au 31-12-2023; 1 300 830\$

(*dont 52 500\$ a été affecté pour l'exercice 2024)

La dette à long terme de la municipalité s'élève à 67 392\$.

- 67 392\$ règlement d'emprunt n°371 relatives aux travaux de collecte et d'assainissement des eaux usées (échéance le 13 janvier 2025).

Le rapport financier 2023, daté du 8 avril 2024 par les vérificateurs externes, indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Stanbridge East au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financier nets (de sa dette nette) et de ses flux trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Toutefois, une réserve est inscrite au rapport financier concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Rémunération et allocation de dépenses des élus municipaux :

Voici les rémunérations et allocations de dépenses des élu(e)s municipaux en 2023.

Maire : Rémunération (Excluant charges sociales) : 13 089\$ et allocation de base : 6 357 \$

Conseillers(chaque): Rémunération (Excluant charges sociales) : 2 885 \$ et allocation de base : 1 380\$

(Comprend la rémunération et les allocations de dépense que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité; d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (ex : MRC, régie,ect.)

Réalisations 2023 du programme triennal d'immobilisations

- Remplacement de 175m de glissière de sécurité sur le chemin Blinn.
- Travaux de reconstruction des fondations et la réfection du pavage existant (± 60 m) sur la rue Maple.
- Le remplacement et le prolongement du réseau d'égout pluviale sur la rue River, la mise en place de nouvelles fondations et la réfection du pavage existant (± 200 m), également le remplacement du trottoir, l'ajout d'une bordure de béton et la stabilisation de la sortie de l'émissaire.
- L'achats de deux (2) afficheurs de vitesse radar.
- L'achats de deux (2) bancs, et deux (2) poubelles et deux (2) recyclage pour les espaces publics.

Avec l'aide d'une subvention provenant du programme « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence », la municipalité a réalisé l'amélioration suivante :

- La réfection des rues River et Maple (tel que décrit ci-dessus)

Greg Vaughan

Maire